

Bilan de compétences

Prenez le temps de faire le point sur votre parcours, vos aspirations et vos compétences pour construire un projet professionnel en adéquation avec vos ambitions et les réalités du marché.

Objectifs du bilan de compétences



A l'issue de ce bilan de compétences, le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier ses compétences, aptitudes et motivations.
- Définir un projet professionnel cohérent, réaliste et aligné avec ses aspirations.
- Construire un plan d'actions concret pour atteindre ses objectifs professionnels.

Programme du bilan de Compétences

Le bilan de compétences se déroule en 3 phases, telles que définies dans l'Article R 6322-35 du Code du Travail :

01

La phase préliminaire

- Analyser votre demande et son contexte ;
- Confirmer votre engagement dans la démarche ;
- Informer sur les méthodes et techniques utilisées dans le bilan de compétences ;
- Définir un planning prévisionnel des séances.

02

La phase d'investigation

- Analyser votre parcours personnel et professionnel ;
- Analyser vos aptitudes et intérêts professionnels ;
- Réaliser des tests (personnalités, orientation, ...) et les restituer ;
- Identifier vos compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) ;
- Se documenter et réaliser des enquêtes métiers.

03

La phase de synthèse

- Formaliser votre projet professionnel ;
- Analyser vos atouts et vos points de vigilance ,
- Identifier, le cas échéant, vos besoins en formation et rechercher les organismes de formation ;
- Définir un plan d'actions ;
- Finaliser, avec le consultant, le document de synthèse du bilan de compétences.

Prérequis :

- Aucun prérequis spécifique. Cette démarche s'adresse à toute personne souhaitant faire un point sur sa carrière.

Public visé :

- Salariés, demandeurs d'emploi, indépendants ou entrepreneurs souhaitant clarifier leur projet professionnel ou envisager une reconversion.

Accessibilité :

- Bilan de compétences accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour discuter des aménagements nécessaires afin de garantir une expérience optimale.

Lieu :

- Présentiel.
- Distanciel.
- Mixte.

En fonction de vos besoins !

Durée / Date :

- Durée : Formules de 12h à 24h réparties sur plusieurs semaines (flexibilité dans le calendrier).
- Dates : A définir en fonction des disponibilités du bénéficiaire et du consultant, suite à la demande de devis.
- Entrée / sortie permanentes

Bilan de compétences

Prenez le temps de faire le point sur votre parcours, vos aspirations et vos compétences pour construire un projet professionnel en adéquation avec vos ambitions et les réalités du marché.

Modalités pédagogiques



- Accompagnement personnalisé mêlant entretiens et travail personnel guidé ;
 - Supports variés et adaptés à votre situation ;
 - Tests de personnalités, d'orientation, de motivation, etc. ;
 - Base de données sur le tissu économique français et régional ;
 - Document de synthèse.

Modalités d'évaluation



- Suivi individuel et points de situation réguliers sur l'atteinte des objectifs fixés ;
 - Questionnaire de satisfactions à la fin du bilan de compétences ;
 - Un suivi à 6 mois est organisé pour faire le point sur le projet du bénéficiaire.

Conditions d'inscription



- Un délai obligatoire de 15 jours minimum entre l'inscription et le début de l'accompagnement est appliqué ;
 - Inscription via la plateforme CPF (moncompteformation.gouv.fr) ou par email si autres financements ;

Confidentialité



- Nous nous engageons à proposer un environnement de travail garantissant la confidentialité et la discréetion des échanges.
 - Nous conservons les documents conformément à la durée légale et réglementaire en vigueur.

Information ou inscription



**Pour toute demande d'information ou inscription,
contactez-nous !**

- **Email :** contact@expertise-competences.fr
 - **Téléphone : Poitiers :** 06.33.82.27.83
Marmande : 06.71.98.86.16
 - **Site web :** www.expertise-competences.fr

Tarif :

- 850 € - 12 h
 - 1270 € - 18 h
 - 1700 € - 24 h

Financements :

- CPF (prise en charge totale ou partielle avec co-financement entreprise, France Travail ou autofinancement) ;
 - Plan de développement des compétences de votre entreprise ;
 - Autofinancement ;
 - France Travail (pour connaître les modalités de prise en charge, merci de prendre contact directement avec votre conseiller(e))
 - OPCO ;
 - AGEFIPH
 - FAF de non-salariés

Nos consultants :

- Nos consultants sont des experts formés au bilan de compétences

Les + d'E&C :

- Plusieurs formules adaptées à votre besoin ;
 - Accompagnement spécifique pour les personnes zèbres (HPE, HPI, ...) ;
 - Tests variés et adaptés ;
 - Adaptabilité aux besoins du bénéficiaire ;
 - Compétences des consultants maintenus à jour.

Version en date du : juin 2025